



24 COLONNES INFO

LE BULLETIN D'INFORMATION MENSUEL DE LA COUR D'APPEL DE LYON

SPÉCIALE PROCÈS LANDRU - PROCÈS FICTIF



Ce lundi 24 juin, une troupe de théâtre est venue jouer sa treizième interprétation du célèbre « procès Landru », intitulée « *je n'ai rien à vous dire* ».

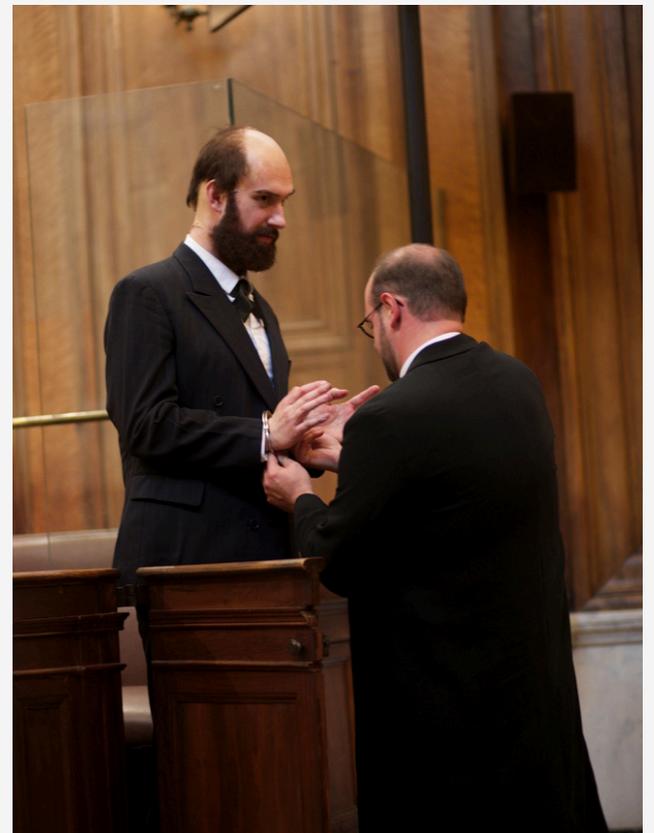
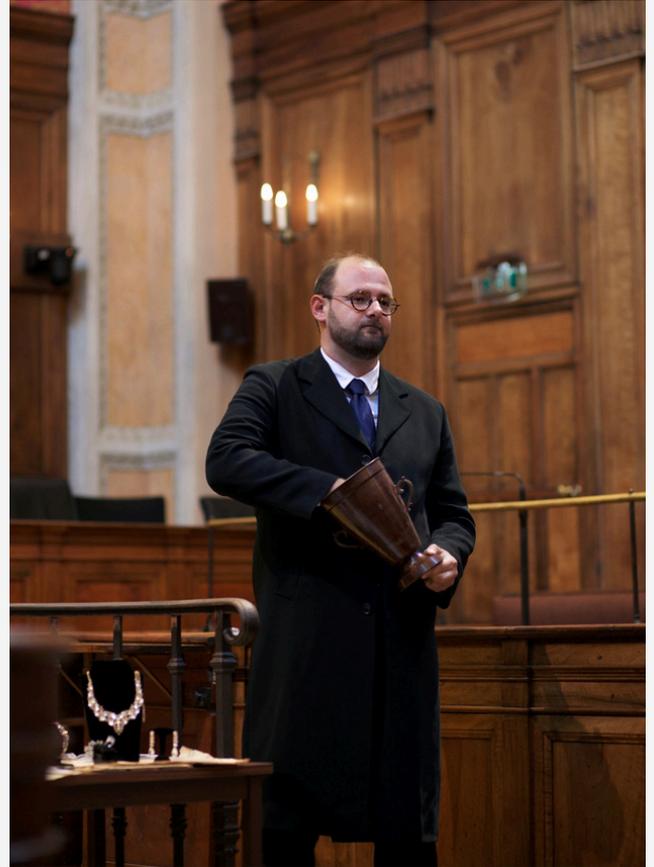
Henri Désiré Landru était accusé en 1921 d'escroqueries au mariage et du meurtre de dix femmes et d'un adolescent, sans qu'aucun corps n'ait été retrouvé. Condamné à la peine de mort, il est guillotiné le 25 février 1922.

En réutilisant 80% des dialogues historiques, la mise en scène a pour objectif d'être au plus près du procès historique.

A chaque représentation, un nouveau jury est constitué parmi les membres du public. En fonction de l'appréciation et de l'intime conviction de chacun, Landru est à chaque fois condamné différemment : à noter que sur treize représentations, la peine capitale n'a été prononcée que trois fois depuis mai 2023. A la cour d'appel de Lyon, l'accusé a été condamné à quinze ans de réclusion criminelle, pour escroquerie, mais reconnu non coupable des meurtres qui lui sont reprochés.



UN PROCÈS FICTIF EN REPRÉSENTATION À LA COUR !



Bravo à eux pour cette belle performance !

François Prioli (président Gilbert), Romain Pirosa (avocat général, Robert Godefroy), Gauthier Jeanbart (Landru), Tiphaine Riou (Maitre de Moro-Giafferi), Roxanne Joucaviel (témoins et docteur Paul), Louis Barraud (inspecteur Belin et metteur en scène).